

1. Décisions du comité directeur

Le comité directeur, réuni le 5 juin au siège de la FFSA, a pris les décisions suivantes :

▪ Règles de sélection équipes de France 2010 – Première partie

La première partie des règles de sélection des rameurs et de qualification des équipages pour les équipes de France 2010 a été adoptée. Elle concerne notamment la période de septembre 2009 à décembre 2009.

Ce document précise que les rameurs désireux de se qualifier en équipe de France junior, senior et paralympique devront réaliser un parcours contre la montre (tête de rivière inter-régionale) en bateaux courts entre le 11 et le 15 novembre 2009.

Cette tête de rivière constitue une étape importante du chemin de la sélection des rameurs pour les équipes de France 2010.

Ces règles peuvent être consultées sur le site internet de la FFSA : Les équipes de France > Règles de sélection.

▪ Assemblée générale 2010

L'organisation de l'assemblée générale de la FFSA a été confiée à l'Association Sportive de Libourne. Elle se déroulera le samedi 20 mars 2010.

▪ Changement de dénomination

Club Nautique de Fillé sur Sarthe devient Aviron Club de Fillé sur Sarthe (n°72022 – Ligue Pays de la Loire)

2. Liste des rameurs non autorisés à participer au Critérium National

Les rameuses et rameurs retenus dans les collectifs français junior A et seniors A et B 2009 et/ou appartenant à un pôle France pour la saison en cours ne peuvent participer à aucune épreuve du critérium national senior.

Les listes des sportifs concernés peuvent être consultées sur la page d'accueil du site internet.

3. Critérium National senior et Championnat de France minime de Vichy

Le comité d'organisation propose des repas pour les championnats de France minime ainsi que pour le critérium national.

Le formulaire de réservation de repas peut être téléchargé du site internet de la FFSA : Espace club > Notes d'information fédérale aux clubs.

4. Rappel : Journée Nationale du Huit

La date de cette manifestation pour 2009 est fixée au 22 novembre.

5. Catalogue des formations

Le calendrier des formations et examens 2009/2010 de la FFSA ainsi que les fiches d'information et d'inscription seront disponibles fin juin sur le site internet de la FFSA : Espace club > Formation - Emploi > Programme annuel des formations, ou disponibles sur simple demande à la fédération

6. Réglementation sur les attelages

Une réglementation (en vigueur depuis 2006) concernant tous les attelages est jointe à la présente note.

7. Match France-Grande-Bretagne

Le match se déroulera cette année en Grande-Bretagne, à Cardiff, le dimanche 12 juillet suivant le championnat de France cadet à Bourges. Le regroupement s'effectuera le jeudi 9 juillet à Vaires-sur-Marne.

Les épreuves au programme du match sont :
Femme : 1X, 2X, 2-, 4X, 4-, 8+
Homme : 1X, 2X, 4X, 2-, 4-, 4+, 8+

Les règles de sélection sont inchangées. Les rameurs des bateaux cadets champions de France, ou leurs suivants en cas de désistement, seront sélectionnés.

Le huit de pointe filles sera constitué des rameuses des bateaux classés 2^e et 3^e de l'épreuve du 2- et du 2^e de l'épreuve du 4+ du championnat de France.

Les équipes sélectionnées utiliseront leur bateau et seront encadrées par leur entraîneur. Les sociétés devront donc s'assurer de la disponibilité du matériel et en prévoir le déplacement au moment du Match. Toutefois pour faciliter ce transport de matériel, une remorque prendra en charge les embarcations à Bourges (le dimanche du championnat cadet) et les rapportera soit à Vaires-sur-Marne soit à Mâcon.

La FFSA prendra en charge l'hébergement des athlètes et des entraîneurs ainsi que leurs frais de transport sur la base du tarif forfaitaire club - lieu de regroupement. Une participation financière de 150 Euros par sportif sera demandée.

8. Programme Jeunes Talents

▪ Match France-Grande-Bretagne – Circuit Jeunes Talents

Cardiff le dimanche 12 juillet 2009 : la Fédération Française des Sociétés d'Aviron engagera dans le cadre de ce match 8 jeunes talents en deux de couple masculin et féminin et en quatre de couple mixte. Ces sportifs seront choisis parmi un groupe de vingt athlètes constitué selon les critères d'appréciation suivants : morphologiques (indice taille), physiques (résultats ergométriques à l'évaluation 2009), âge, réussite en bateau lors des championnats inter régionaux et nationaux, participation aux différents stages estivaux, et stage national « Jeunes talents » de Gérardmer 2008, participation à la régates internationale de Gand ou de Mâcon.

▪ Stages estivaux interrégionaux

Dans la continuité du programme « Jeunes talents », la FFSA soutiendra l'organisation des stages qui se dérouleront du lundi 24 au samedi 29 août 2009 à :

- Gérardmer (zone nord-est)
- Nantes (zone nord-ouest et sud-ouest)
- Aiguebelette (zone sud-est, secteur nord)
- Saint Cassien (zone sud-est, secteur sud)

Nous espérons ainsi regrouper plus de 120 jeunes issus de la catégorie cadet, repérés et suivis tout au long de la saison sportive.

Ils seront encadrés par les cadres techniques d'état, les entraîneurs de club et les techniciens sportifs de ligue.

Les objectifs de ces stages sont de renforcer l'apprentissage à l'entraînement, d'optimiser les critères de détection et de diversifier la pratique.

Parallèlement, les ligues de Lorraine, de Midi-Pyrénées et de l'Île-de-France organiseront des regroupements pour perfectionner les plus jeunes.

Un stage orienté vers la pratique féminine est organisé à Bellecin par la zone sud-est.

▪ Stage de Bergerac

Dans le prolongement du programme « Jeunes talents », la FFSA regroupera à Bergerac du lundi 24 au samedi 29 août 2009, des sportifs et sportives issus de la catégorie cadet et junior remarquables par leur potentiel physique et leur performance en bateau. Ce regroupement s'inscrit dans le cadre de la préparation du Championnat du Monde junior de Roudnice et des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Singapour qui se dérouleront en 2010.

La convocation du sportif pressenti pour participer à ce stage est donc conditionnée par :

- Une adéquation très forte entre les objectifs de la FFSA et son projet sportif.
- L'acceptation sur le principe d'une participation financière aux frais de stage.
- La réalisation d'un entraînement continu et spécifique pendant la période estivale.
- 20 athlètes seront convoqués.

9. Affiches de recrutement

Soucieuse d'accompagner ses structures dans le domaine du recrutement, la Fédération aura le plaisir de vous faire parvenir par courrier, à partir du 19 juin, 15 affiches destinées à promouvoir l'aviron. Le bandeau personnalisable pourra accueillir les informations concernant votre structure.

10. Mise à jour mode d'emploi webmail

Le mode d'emploi du webmail a été mis à jour et vous sera expédié très prochainement avec vos identifiants. Ce document sera aussi disponible sur la page accueil (icône de la maison) du webmail. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Sylvain BOSQUET à la fédération.

11. RAPPEL : Rameur et traitement médical

Comme tout un chacun, les sportifs peuvent devoir suivre un traitement médical qui peut comprendre des substances figurant sur la liste des interdictions définies par l'AMA (Agence Mondiale Antidopage) et transposée en France par décret. (Liste disponible sur <http://www.santesport.gouv.fr/>)

C'est pourquoi, en tant que dirigeant, vous devez vous informer auprès de vos adhérents susceptibles de participer à des compétitions sportives s'ils doivent suivre un traitement médical comprenant une ou des substances interdites. Il appartiendra au licencié de présenter une demande d'A.U.T. (Autorisation à Usage Thérapeutique) auprès de l'A.F.L.D. (Agence Française de Lutte contre le Dopage). Une copie pour information sera également adressée, sous pli confidentiel, au Médecin Président de la Commission médicale fédérale, 17 boulevard de la Marne 94736 Nogent-sur-Marne cedex.

Il est nécessaire d'en informer vos licenciés et de s'assurer qu'ils aient eu l'information.

Pour plus de renseignements : <http://www.aflid.fr> (voir guide de l'utilisateur)

Un lien est établi à partir du site de la FFSAviron.

Fédération Française des Sociétés d'Aviron

17 boulevard de la Marne – 94736 Nogent-sur-Marne CEDEX

www.avironfrance.fr – contact@avironfrance.fr – Tél. +33 (0)1 45 14 26 40 – Fax +33 (0)1 48 75 78 75